

S.P.R.B. – B.D.U.
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Direction des Monuments et des Sites
C.C.N. – Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

V/Réf. : OG/2043-836
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.338/s.578
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue des Petits Carmes, 20-34 – Ancienne Caserne des Grenadiers - Club Prince Albert (arch. J.J. Van Ysendijck).
Evaluation de la valeur patrimoniale du bien.
(Dossier traité par Mme O. Goossens – D.M.S.)

En réponse à votre courrier du 29 septembre 2015 sous référence, réceptionné le 30 septembre, nous vous communiquons l'avis émis par notre Assemblée en sa séance du 28 octobre 2015.

L'avis de la CRMS fait suite à une visite des lieux organisée le 22 octobre 2015 en présence de représentants de la CRMS, de la DMS et de l'Amicale royale des Officiers Carabiniers-Grenadiers qui occupent les lieux. Cette visite était organisée en raison des inquiétudes de celle-ci quant au devenir du bâtiment et des souvenirs qu'il contient eu égard à l'évolution urbanistique du quartier : l'aile à front de la rue des Petits Carmes est en effet la dernière partie de l'ancienne caserne encore conservée. Le bâtiment qui est monumental nécessiterait des travaux et son utilisation est partielle depuis la fermeture de la partie hôtelière.

Le bien présente un intérêt indéniable pour des raisons historique, artistique, esthétique ainsi que sur le plan urbanistique. Le bâtiment appartient cependant à la Défense alors que les collections (pour la plupart conservées dans la « salle des Grenadiers » et ayant fait l'objet d'un inventaire) sont propriété de l'Amicale royale des officiers Grenadiers-Carabiniers. En temps utile se posera donc la question de savoir quelle serait la façon la plus judicieuse de protéger le bâtiment.

Description du bien

De l'ancienne caserne des Grenadiers (1896-1901 arch. Geerling), il reste aujourd'hui l'aile avant construite vers 1901-1905 par l'architecte Jules-Jacques Van Ysendijck pour le compte du Ministère de la Défense et du roi Léopold II.

La caserne a été désaffectée après la Seconde Guerre mondiale suite au déménagement des Grenadiers en Allemagne. La partie arrière (3 ailes fermant la cour) a été vendue par la Défense et détruite, à l'exception de la façade du fond de la cour.

L'aile de prestige à front de la rue des Petits Carmes est entièrement conservée. La façade et les toitures sont préservées dans leur état originel, seules les menuiseries extérieures ont été remplacées par des châssis modernes soignés, à double vitrage (cadres en bois moulurés, intégration de vitraux). L'ensemble des façades est en bon état de conservation.

A l'origine, le bâtiment abritait le mess des officiers du corps des Grenadiers et les locaux de l'état-major, ainsi que des salles d'escrime, une infirmerie et la bibliothèque de l'état-major. Après la Seconde Guerre mondiale, il a abrité le club de la garnison, puis un club militaire « all

ranks » avec hôtel-restaurant de prestige pour la Défense aux étages supérieurs. La partie hôtelière a été fermée au début de l'année 2015 pour non-conformité en matière de sécurité. L'intérieur du bâtiment a été modifié mais les principaux espaces sont toujours perceptibles au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage. Les décors originaux sont assez sobres (cheminées monumentales et plafonds moulurés) à l'exception des halls d'entrée monumentaux et des cages d'escaliers, ainsi que de la salle des Grenadiers à l'étage. L'ensemble est en bon état de conservation.

Avis de la CRMS

La Commission estime que le bien possède un intérêt sur différents plans, à savoir :

- historique : il s'agit de la caserne du corps des Grenadiers, corps d'élite et garde des palais de la famille royale où sont conservés de nombreux souvenirs liés à l'histoire militaire et royale : plaques commémoratives dont certaines monumentales, médaillons, tableaux, ... ;

- artistique et esthétique : il s'agit d'une œuvre architecturale de J.-J. Van Ysendijck, composition à la fois monumentale et remarquablement intégrée dans l'environnement urbain : façade classicisante de transition avec le palais d'Egmont, montée en puissance martiale de la partie centrale en style néo-baroque, terminaison plus « civile » de l'aile gauche en style néo-renaissance avec solution d'angle courbe en forme de tour. A l'intérieur, certains volumes, principalement les porches- halls, les dégagements et les cages d'escalier constituent des espaces impressionnants par leurs proportions, leurs qualités architecturales et le soin apporté au choix et à la mise en œuvre des matériaux ;

- sur le plan urbanistique : implantée à front de la rue des Petits Carmes et comprise dans la zone de protection du Palais d'Egmont, l'aile s'étend depuis l'angle de la rue du Pépin jusqu'au palais d'Egmont. Le classement de ce complexe ferait de la séquence formée par les rues aux Laines et des Petits Carmes, depuis l'angle de la rue du Grand Cerf à celui de la rue du Pépin, une séquence de bâtiments classée complète.

Par conséquent, la CRMS estime que l'intérêt du bien est indéniable et que la question de son avenir est légitime. Son classement comme monument serait pleinement justifié.

Il pourrait être étayé complémentairement par sa mise en perspective avec les casernes subsistant à Bruxelles et par une comparaison de leurs mérites respectifs.

Il conviendrait de réfléchir à l'opportunité de la mise en route d'une telle procédure et à l'étendue exacte de la protection à envisager pour un bâtiment de cette taille dont la réaffectation éventuelle risque de s'avérer, le cas échéant, particulièrement complexe et auquel les collections appartenant à l'Amicale royale des Officiers Carabiniers-Grenadiers sont intimement liées.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO

Secrétaire

C.c. : B.D.U. – D.M.S. : Mme O. Goossens et M. H. Lelièvre.

M.-L. ROGGEMANS

Présidente